

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.112

**Soutien projet
étudiants -
Partenariat avec le
CESI : approbation
de la convention et
attribution d'une
subvention**

LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

Secrétaire de séance : Françoise DELAGE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD à Michaël LAVILLE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.112**

GRANDS PROJETS

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

SOUTIEN PROJET ETUDIANTS - PARTENARIAT AVEC LE CESI : APPROBATION DE LA CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Dans le cadre du soutien aux partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire, il est proposé d'engager un projet commun entre le suivi des grands projets urbains sur le territoire communautaire et l'école d'ingénieurs du CESI.

Le CESI, école d'ingénieurs depuis 1992, est implanté sur le campus universitaire de La Couronne. Il a mis en œuvre une option spécifique dans le cadre de son diplôme d'ingénieur spécialité Bâtiment et travaux publics (BTP). Au sein du réseau national des campus CESI, l'option « Ville Intelligente et Durable (Smart City) » est uniquement proposée sur le campus d'Angoulême.

Le partenariat proposé est donc le suivant :

- L'Ecole d'ingénieurs procédera à la réalisation de projections du territoire sur plusieurs sites faisant l'objet de projets urbains, terrain d'expérimentation de leur option, ceci à l'horizon 2050.

Le travail des étudiants ingénieurs pourra recouvrir différents domaines tels que l'urbanisme, le socio-économique, la notion de ville durable, la biodiversité, la sauvegarde du patrimoine, la gestion des flux, la régénération urbaine, la smart city... Pour 2019, les sites retenus par les équipes pédagogiques sont les secteurs de Barrouilhet, friches Lafarge-Etang des Moines, Rochines et Maine Gagnaud. De nouveaux sites pourront être réfléchis pour 2020.

Ce travail sera réalisé en partenariat avec la Queen's University de Belfast, qui permet aux élèves de s'intégrer pendant 15 jours dans leur « Master of Science Urban planning and design », lequel participe aux projets déployés sur GrandAngoulême. Il aboutira soit à des études techniques et économiques des projets, soit à une maquette numérique et/ou physique.

Dans la mesure où ce travail s'inscrit dans un cadre pédagogique, il se fera sans contrepartie financière ; la seule participation qui sera demandée visera à l'acquisition des fournitures, du matériel et des logiciels nécessaires au maquettage, pour un montant de 2 500 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations ou à des organismes, les membres des bureaux, des associations ou organismes concernés, ainsi que tout.e élu.e qui pourrait être intéressé.e, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 20 mars 2019

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de convention de partenariat pour l'accueil d'apprentis ingénieurs liant GrandAngoulême, le CESI et les communes partenaires du projet (Angoulême, La Couronne, Gond-Pontouvre et Ruelle).

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 2 500 € au CESI dans le cadre de ce projet.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 15 avril 2019



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL D'APPRENTIS INGENIEURS

ENTRE

L'EI CESI (L'école d'ingénieurs du CESI),
40 route de la Croix du Milieu 16400 LA COURONNE

Représentée par :
Son Directeur, **Olivier GROSSE**

ET

STRUCTURE D'ACCUEIL : Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, ci-dénotmé « GrandAngoulême »
Adresse : 25 Bvd Besson Bey
16 000 ANGOULEME
Téléphone : 05-45-38-60-60

Représentée par :
Son Président, **Monsieur Jean-François DAURE**,

Concernant les apprentis:



ARTICLE I- OBJET

Dans le cadre de la formation d'ingénieur généraliste et des Options de 3^{ème} année, dispensée au sein du CESI, l'apprenti doit mener à bien un Projet dit « Projet Fil rouge » au sein d'une entreprise ou structure d'accueil.

Ce projet fait partie intégrante de la formation en centre. L'objectif de ce projet est de permettre à l'apprenti, via une application pratique en entreprise, de mettre en œuvre les connaissances acquises dans l'un des Parcours Métiers suivants.

- Entrepreneuriat
- Innovation
- Performance Industrielle/Maintenance
- QSE
- Management de projet
- Performance Energétique /BTP
- Experts sinistres

GrandAngoulême accepte, par la présente convention, de co-encadrer un groupe d'apprentis pour la durée du projet et désigne, en son sein, un référent tuteur choisi dans le domaine de spécialité retenu par les apprentis.

Nom du tuteur : Madame Sylvina GORSKI
Coordonnées téléphoniques : 05-45-38-51-80

E-mail : s.gorski@grandangouleme.fr

ARTICLE II- OBJECTIFS POURSUIVIS

La conduite de ce projet doit permettre aux apprentis d'acquérir des compétences dans l'une des spécialités de l'option, en mettant en œuvre les connaissances théoriques acquises à l'Ecole.

Ce projet est réalisé en groupe de 3 à 5 apprentis ingénieurs, de préférence.

ARTICLE III- ORGANISATION

Ce projet alternera des séquences de travail de groupe, de travail individuel et de suivi par l'intervenant désigné pour suivre le projet.

Le choix du sujet sera précisé par l'entreprise avec l'accord de l'Ecole, et la réalisation se fera pendant 9 semaines (8, 9, 10, 11 et 13 puis 22, 23, 24 et 25) en 2019.

ARTICLE IV- DUREE ET LIEU DE REALISATION

La réalisation de ce projet se déroulera sur les journées suivantes, soit à l'Ecole, soit au sein de GrandAngoulême concernées en fonction des besoins :

Pour l'option « **Ville intelligente et durable** »:

- Du 18/02 au 15/03/2019
- Du 25/03 au 29/03/2019
- Du 27/05 au 21/06/2019

Les apprentis se conformeront, durant leur stage, aux usages et règlements en vigueur au GrandAngoulême.

Les apprentis, durant leur stage, continuent à dépendre du CESI, ce stage se déroulant pendant les périodes en centre.

GrandAngoulême s'engage à prévenir, dans les 24 heures, le CESI, de toute absence d'un apprenti durant cette période ou de tout accident qui pourrait survenir à l'occasion de la réalisation de ce projet.

L'apprenti ne perçoit, au titre de la réalisation de ce projet, aucune rémunération de la part des collectivités concernées.

ARTICLE V- ASSURANCES

Le temps passé en entreprise étant assimilé au temps de formation, les règles relatives aux assurances civiles et sociales (responsabilité civile, couverture accident du travail,...) continuent à s'appliquer comme si l'apprenti était en centre.

Fait à Angoulême

Le

CESI :

GrandAngoulême :

Olivier GROSSE

Jean-François DAURE

Directeur du Centre CESI d'Angoulême

Président de GrandAngoulême

Les apprentis :

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

ENTRE

LES APPRENTIS : _____

L'EICESI (l'école d'ingénieurs du CESI)
 40 route de la Croix du Milieu 16400 LA COURONNE

ET

STRUCTURE D'ACCUEIL : GrandAngouleme

Adresse : 25 Bvd Besson Bey
 16 000 ANGOULEME
 Téléphone : 05-45-38-60-60

Représenté par :
 Son Président, Monsieur Jean-François DAURE,

Les apprentis s'engagent formellement à :

- conserver la confidentialité la plus stricte sur toute information relative au savoir-faire de **GrandAngoulême**, à ses activités et plus généralement, sur l'ensemble des renseignements qu'ils pourront recueillir à l'occasion de leur mission ou du fait de leur présence dans la collectivité,
- ne divulguer de telles informations à quiconque, se déclarant à cet effet lié par le secret professionnel le plus absolu.

Cette obligation de confidentialité demeurera même après la fin du stage, quelle qu'en soit la cause.

Fait à Angoulême

Le

Structure d'accueil:

Les apprentis :